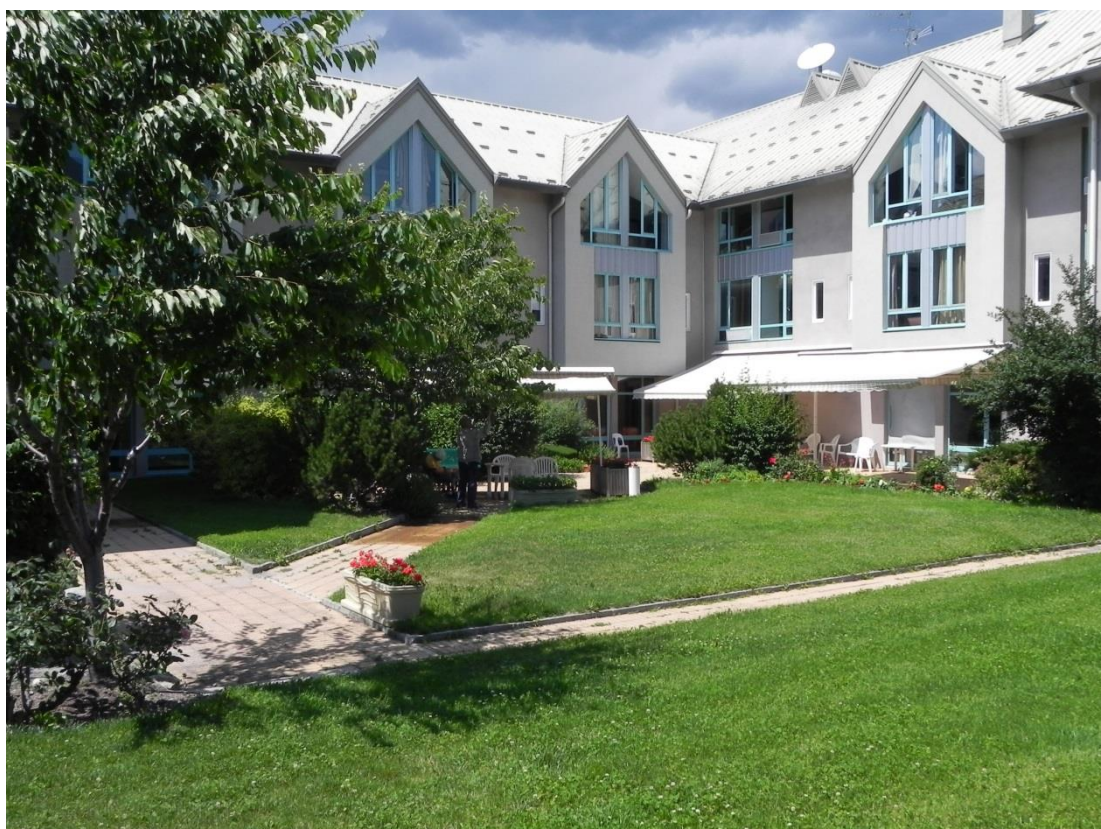




 *L'EHPAD*

« Les Chanterelles »

Vous accueille



LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue à l'EHPAD « Les Chanterelles »

Contacts : **Centre Hospitalier d'Embrun – 8 rue Pierre et Marie Curie – 05200 EMBRUN**

Tél. : 04 92 43 73 00

Fax : 04 92 43 73 01

Email : secret.direction@ch-embrun.fr

Contacts : **E.H.P.A.D. « les Chanterelles » 6 rue du Maréchal de Lattre De Tassigny 05200 EMBRUN**

Tél. : 04 92 44 63 00

Fax : 04 92 44 63 80

Email : accueil.chanterelles@ch-embrun.fr

Site Web :



Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) « Les Chanterelles » à Embrun.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Agréable et chaleureux, L'EHPAD « Les Chanterelles » vous accueille dans un lieu calme et sécurisé.

L'EHPAD « Les Chanterelles » est un des sites du Centre Hospitalier d'Embrun. Il dispose de 83 lits. Cet établissement bénéficie d'un réel parcours de soins avec, à proximité, un plateau technique (radiologie, échographie) et des services d'hospitalisation (service d'urgences, Médecines, SSR) permettant de répondre aux besoins sanitaires des résidents.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour découvrir l'établissement.

SOMMAIRE

1 - L'établissement p. 5

- Le statut juridique
- La capacité d'accueil
- Le public accueilli
- un accompagnement bientraitant
- Les locaux
- L'équipement
- Les instances
- La sécurité

2 – Votre confort p.8

- La chambre
- Le téléphone
- Les services (courrier-les biens et valeurs personnels, la carte vitale)
- L'accueil et le secrétariat

3 – Votre bien-être p.10

- La restauration
- La blanchisserie
- Le service maintenance et sécurité
- L'animation
- L'espace coiffure et l'espace bien-être
- Le culte

4 – Votre santé p.13

- Le médecin coordonnateur
- Le libre choix du médecin traitant
- L'équipe soignante pluri-disciplinaire
- Les intervenants paramédicaux
- La psychologue
- L'Accompagnatrice pour Personnes Agées Dépendantes (A.P.A.D)
- La prise en charge financière des soins

5 – La demande d'admission p.15

- Les pièces constitutives du dossier
- Les tarifs
- Les aides financières

6 – La sortie p.16

7– L'information et Droits du résident p.16

- Informatique et liberté
- Accéder aux informations médicales
- Chartes des droits et libertés de la Personne Accueillie

1. L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement a été inauguré le 2 Juillet 1990. L'EHPAD « Les Chanterelles » est né de la volonté conjugée du Centre Hospitalier d'Embrun et de la Commune, d'offrir un lieu de vie confortable et de qualité aux personnes âgées. Situé au cœur de la ville d'Embrun à 850 m d'altitude, entre les montagnes et le lac de Serre-Ponçon, « Les Chanterelles » bénéficie d'un climat méditerranéen, particulièrement agréable.

Géographiquement, la structure est située à proximité du centre-ville d'Embrun, de ses commerces et de son administration. Son implantation, sur un panorama dominant la plaine de la Durance, à proximité des jardins publics et des commerces, lui permet d'allier le privilège de l'ouverture sur les espaces verts et sur la cité. Les résidents peuvent accéder à une rue piétonne.

EHPAD Les Chanterelles (EMBRUN)

A proximité du stade de football

et de la gare d'Embrun



- *Le statut juridique*

L'E.H.P.A.D. « Les Chanterelles » est un établissement public entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il est par ailleurs signataire d'une convention tripartite avec le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes, l'Agence Régionale de Santé et la Direction, renouvelée tous les 5 ans.

- ***La capacité d'accueil***

La capacité d'accueil totale est de 83 lits d'hébergement dont 71 chambres individuelles (21 m² environ) et 6 chambres doubles (34 m² environ) réparties sur trois niveaux. Chacune des chambres dispose d'une salle de bain et est équipée d'un mobilier hôtelier.

L'EHPAD « Les Chanterelles » dispose également d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (P.A.S.A.) de 14 places.

- ***Le public accueilli***

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.). Il peut recevoir des personnes seules ou en couples.

La décision d'admission est proposée en Commission d'Admission qui se réunit tous les 15 jours.

Cette admission est prononcée selon différents critères médicaux qui vont orienter le type d'établissement (USLD, EHPAD).

- ***Un accompagnement bien-traitant***

L'établissement s'inscrit dans une démarche bien-traitante. Cette philosophie d'accompagnement vise à garantir la prise en soins bien-traitante des résidents. C'est une ligne de conduite que se fixe l'établissement et dans laquelle s'engage le personnel pour un accompagnement personnalisé.

- ***Les locaux***

L'établissement bénéficie de locaux clairs, agréables et sécurisés.

Les lits sont répartis sur trois niveaux : rez-de-chaussée, 1^{er} étage et 2^{ème} étage.

Vous trouverez également un secrétariat-Accueil, un bar, une salle à manger, une cuisine relai, un lieu de culte, une salle d'animation, un salon de coiffure, un jardin extérieur aménagé, un bureau infirmière/Médecins, une salle de soins, des salons, des salles petits-déjeuners, différents bureaux (médecin coordonnateur, cadre, secrétaire, psychologue, assistante sociale), une salle de maintien en forme, une salle de bain commune, des petits salons.



Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'EHPAD ayant des maladies neurodégénératives avec troubles du comportement modéré. Le but est de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux.

Le PASA accueille 5 jours par semaine des résidents présentant des troubles cognitifs modérés pour leur offrir un accompagnement personnalisé associant relaxation et stimulation.

- ***L'équipement***

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance des personnes accueillies, la structure est dotée d'équipements spécifiques privilégiant le confort des usagers :

- Fauteuils de repos gériatriques,
- Chariot douche,
- Chaise de douche,
- Lèves-personnes,
- matelas anti-escarres.

- ***Les instances***

L'E.H.P.A.D. est dirigé par le directeur du Centre Hospitalier d'Embrun.

Le Conseil de Surveillance, instance délibérative, définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points. Il est présidé par le Maire de la ville d'Embrun.

Le Conseil de la Vie Sociale, instance consultative, est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans. La liste des représentants est affichée à l'entrée.

La CRUQPC: La Commission des Relations aux Usagers et la Qualité de la prise en charge. Sa mission est de veiller aux respects des droits des usagers et de faciliter leurs démarches.

- ***La sécurité***

L'E.H.P.A.D. « Les Chanterelles » relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public.

Le règlement de fonctionnement stipule qu'il est interdit de fumer dans l'établissement (personnels, visiteurs...).

Les états d'ébriété ne sont pas admis dans l'établissement.

La surveillance de l'établissement est assurée 24 h / 24 h. De plus, tous les accès sont sécurisés, notamment la nuit, afin de maîtriser à la fois les entrées mais aussi les sorties.

2. VOTRE CONFORT

- *La chambre*

L'établissement dispose de chambres individuelles et quelques chambres doubles, conformément à la législation en vigueur.

Le mobilier, fourni par l'établissement, est composé de la manière suivante :

- ☐ Un lit médicalisé ou un lit normal,
- ☐ Un chevet,
- ☐ Un bureau,
- ☐ Une chaise,
- ☐ Un fauteuil de repos,
- ☐ Une commode.



Vue d'une chambre individuelle

Chaque chambre est également équipée d'un placard (penderie et étagères) et d'un système d'appel. Le résident peut amener sa télévision.

Le résident a la possibilité de compléter le mobilier par des meubles personnels, dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre. En tout état de cause, il est encouragé à personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux.

- *Le téléphone*

Chaque chambre est équipée d'une prise téléphonique. Le résident ou sa famille peut faire la demande auprès de l'accueil. L'appareil est à la charge du résident. Les frais de téléphone sont réglés au secrétariat.

- Les services

Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour, sauf pendant le week-end, en dehors du journal qui est remis le samedi et le dimanche. Le résident peut déposer son courrier dans la boîte aux lettres située à l'intérieur à côté du bar au rez-de-chaussée.

Une boîte à idées est à votre disposition dans le hall d'entrée pour faire évoluer vos demandes et réclamations.

Les biens et valeurs personnels

Lors de son admission, le résident est informé, en vertu de la loi n° 92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité du fait des vols, pertes et détérioration des objets déposés, de la possibilité de confier les sommes d'argent et les objets de valeur auprès du Trésor Public.

Les dépôts effectués restent à la disposition du résident (à l'exclusion des personnes sous tutelle ou curatelle). Le trésorier remet au résident un reçu contenant l'inventaire détaillé des objets. Les biens et valeurs seront restitués au résident, à sa sortie de l'établissement, par la Trésorerie, sur présentation du reçu délivré lors du dépôt et d'une pièce d'identité.

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets non régulièrement déposés selon la procédure ci-dessus.

La responsabilité de l'établissement n'est pas non plus engagée lorsque la perte ou la détérioration résulte de la nature ou d'un vice de la chose, ni lorsque le dommage a été rendu nécessaire pour l'exécution d'un acte médical ou d'un acte de soins.

La carte vitale

Il convient de mettre à jour votre carte vitale chaque année (fin de droits) ainsi que lors d'un changement de situation administrative. Cette opération vous permet d'actualiser vos droits en tant qu'assuré(e) à l'assurance maladie. Une borne est à votre disposition au Centre Hospitalier d'Embrun. Vous pouvez confier votre carte vitale au secrétariat qui sera gardée dans un coffre. Les différents partenaires libéraux (médecins, kinés, pharmacie) pourront demander votre carte vitale pour effectuer votre dossier.

- L'accueil et le secrétariat

Le secrétariat accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 10h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 sauf exception. En dehors des horaires de l'accueil, le standard est basculé sur le Centre Hospitalier d'Embrun ; vous pouvez appeler en demandant l'infirmière de l'EHPAD « Les Chanterelles ».

Dans la mesure du possible, une aide pourra être apportée dans la réalisation de certaines démarches administratives, en priorité pour les personnes seules et sans famille.

3. VOTRE BIEN-ETRE

- *La restauration*

Le Centre Hospitalier d'Embrun assure la préparation et la livraison de tous les repas. Ces derniers sont livrés à la cuisine-relai de l'EHPAD « Les Chanterelles ». Ils sont servis aux heures fixes suivantes :

- Petit déjeuner : Entre 7h00 et 9h 00

- Goûter : entre 15 h 00 et 16 h 00

- Déjeuner : 1 service : 11 h 45

- Dîner : 2 services 17h30 et 18 h 30



Les menus sont établis avec une diététicienne ; Ils respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons. Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés sous la responsabilité du service infirmier en lien avec la diététicienne.

La Commission des menus, a lieu une fois par trimestre en général. Des représentants des résidents, le chef-cuisinier, la diététicienne, l'équipe représentée par les différents corps de métier siègent à cette commission qui permet d'améliorer la prestation des repas.

L'établissement applique la méthode H.A.C.C.P. dont le but est de prévenir les risques sanitaires liés à la restauration collective.

Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter les personnes de votre choix à déjeuner, à la condition de réserver auprès de l'accueil (du lundi au vendredi) au moins 3 jours à l'avance. Les tickets sont en vente à l'accueil.

Quelques personnes extérieures vivant seules viennent prendre leur repas de midi à l'EHPAD « Les Chanterelles ».

- *La blanchisserie*

Le linge plat, c'est-à-dire draps, taies d'oreillers, draps, couvertures, dessus de lit, serviettes de toilette, serviettes de tables sont fournis et entretenus par la blanchisserie du Centre Hospitalier d'Embrun.

Le linge personnel des résidents peut être lavé (pas de repassage) par l'établissement sauf pour les vêtements délicats ou en laine et/ou ceux nécessitant un nettoyage à sec (à la charge de l'utilisateur). Tout le linge personnel doit être marqué au nom des résidents avec des étiquettes tissées et cousues.

Les produits de toilette (shampooing, gel douche, savonnette, etc.) sont à la charge du résident, qui devra en assurer, lui-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour. Les produits d'incontinence, le cas échéant, sont fournis et pris en charge par l'établissement.

En cas d'absence de famille ou d'entourage, l'établissement met à disposition du résident un agent pour effectuer ces achats.

- ***Le service maintenance - sécurité***

Les petites réparations sont assurées par les agents du service technique du Centre Hospitalier d'Embrun.

- ***L'animation***

Animer : c'est donner la vie, c'est **HUMANISER**

L'E.H.P.A.D. est avant tout un lieu de vie ; le rôle de l'animation est de mettre en oeuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chaque résident.

Dans ce but, l'animatrice propose un choix d'animations auxquelles vous pouvez librement participer. Pour les déplacements, un véhicule de neuf places est réservé à l'usage des résidents.

Les projets d'animation sont élaborés annuellement. Le planning de la semaine est affiché dans les locaux de l'établissement ainsi que le planning prévisionnel du mois.

Le projet d'animation s'appuie sur plusieurs thématiques : Les sorties – Les échanges, Les ateliers – Les jeux, Les manifestations diverses.



L'animation est une priorité du projet de vie de l'EHPAD. Chacun est invité à participer à son rythme, aux activités : spectacles, ateliers manuels, jeux de mémoire, loto, jeux de société, gymnastique, chant, anniversaire, atelier cuisine, bal masqué, marché de Noël, vide-grenier, thé dansant, etc...

L'ouverture sur l'extérieur :

Favorise les liens sociaux avec les familles, les amis, les bénévoles, les associations. Un souhait partagé par tous : l'ouverture sur l'extérieur. L'animatrice est soutenue dans sa mission, par l'intervention des professionnels mais aussi par l'intervention ponctuelle de bénévoles ou de partenaires extérieurs.

La proximité de l'EHPAD avec le centre-ville participe à la volonté d'ouverture portée par l'ensemble de l'équipe. Les résidents peuvent accéder à une rue piétonne et ses commerces. Les familles participent à la vie de l'EHPAD, à l'occasion des repas, des fêtes, des visites.



Des échanges inter-générationnels (centre de loisirs, crèche, ...) permettent de tisser des liens avec les plus jeunes.

Des échanges sont organisés avec d'autres E.H.P.A.D et un minibus confortable et adapté est mis à disposition des résidents pour leurs sorties.

Les résidents peuvent partir en vacances dans la limite de 5 semaines, leur chambre leur étant réservée. Des sorties à la journée sont possibles ; il faut avertir l'accueil ou l'IDE de l'établissement.



- ***L'espace coiffure et l'espace bien-être***

Les résidents peuvent utiliser l'espace coiffure qui est mis à leur disposition. Ce dernier peut être utilisé par les familles, le personnel ou les professionnels de la coiffure.

L'espace bien-être est utilisé pour les résidents, uniquement par les animatrices pour faire les ateliers « esthétiques ».



- ***Le culte***

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Plus particulièrement, grâce à la présence d'un lieu de culte sur place, une messe est célébrée chaque semaine le vendredi après-midi. Pour l'organisation, une équipe spécifique de bénévoles est à disposition des résidents qui le souhaitent. Une liste des différents cultes est affichée à l'entrée.

4. VOTRE SANTE

L'E.H.P.A.D. « Les Chanterelles » est un lieu de vie mais c'est aussi un lieu de soins, bénéficiant d'une surveillance continue. En cas de problème médical, le médecin traitant est immédiatement contacté.

L'EHPAD « Les Chanterelles » se situe à 500 m du Centre Hospitalier, une proximité qui garantit la sécurité et la rapidité d'intervention.

- ***Le médecin coordonnateur***

L'établissement est doté d'un poste de médecin coordonnateur à temps partiel.

Il est notamment chargé de la coordination des soins en lien avec les médecins libéraux et l'équipe soignante en vue de l'élaboration des différents projets et des différents accompagnements.

- ***Le libre choix du médecin traitant***

Le résident conserve, lors de son séjour en E.H.P.A.D, le libre choix de son médecin traitant. A ce jour, l'ensemble des médecins libéraux interviennent auprès des résidents de l'établissement. Toutefois, les résidents qui souhaitent changer de médecin traitant doivent, avant d'entreprendre cette démarche, s'assurer qu'un autre médecin traitant accepte d'être leur médecin référent.

- ***L'équipe soignante pluri-disciplinaire***

Un cadre de santé et un médecin coordonnateur animent une équipe pluridisciplinaire composée d'Infirmières Diplômées d'Etat, d'Aides-Soignantes, d'Aide Médico Psychologique, d'Agents de Service Hospitalier.

Le Cadre de Santé est à votre disposition pour tout problème concernant votre séjour et votre prise en charge.

Les résidents bénéficient de la présence d'infirmier(e)s la journée. Elles veillent aux prescriptions médicales et veillent à la sécurité des soins.

Les aides-soignants(e)s assurent l'accompagnement du quotidien (24h/24 et 7j/7).

Les médicaments sont délivrés par une Pharmacie Hospitalière.

L'établissement a une convention avec l'EMSP (Equipe Mobile de Soins Palliatifs) et l'HAD (Hospitalisation à Domicile). Celles-ci interviennent à la demande des familles ou de l'équipe.

Une prise en charge qualité dans le cadre de la gestion des risques en EHPAD basées sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles est assurée par l'équipe (nutritionnel, douleurs, escarres, bientraitance). L'EHPAD bénéficie des instances telles que le CLIN, CLAN, CLUD qui ont lieu sur le Centre Hospitalier d'Embrun.

- ***Les intervenants paramédicaux***

Le résident a le libre choix des intervenants paramédicaux qui lui sont nécessaires (kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure-podologue, dentiste, etc.).

Ces choix sont inscrits dans le dossier du résident au moment de l'admission, mais peuvent être modifiés à tout moment.

- ***La psychologue***

L'établissement bénéficie des services d'une psychologue présente deux jours par semaine.

Celle-ci participe à l'élaboration et au suivi du projet de vie individualisé des résidents grâce à son intervention auprès des soignants, développant ainsi la pluridisciplinarité de l'équipe, mais aussi grâce à des entretiens et suivis individuels auprès des personnes accueillies.

- ***L'Accompagnatrice pour Personnes Agées Dépendantes (A.P.A.D)***

Une accompagnatrice procède au transport des résidents ayant un rendez-vous sur Embrun (dentiste, radio, spécialiste.).

Elle effectue également les petites courses aux résidents.

- ***La prise en charge financière des soins***

L'ensemble des soins sont pris en charge par l'établissement, dans le cadre de la dotation globale de soins.

Les médicaments sont délivrés et pris en charge par la Pharmacie Hospitalière du Centre Hospitalier d'Embrun. Tout achat, à une pharmacie extérieure, doit passer obligatoirement par l'Etablissement (voir IDE). Un livret thérapeutique est élaboré et mis à jour régulièrement. Les produits parapharmacie peuvent être délivrés par les pharmacies de ville et pris en charge par le résident.

Les consultations ou les visites des médecins, les actes de kinésithérapie, les actes de biologie, les actes d'orthophonie et les actes de radiologie sont pris en charge par l'assurance maladie.

5. LA DEMANDE D'ADMISSION

La demande d'admission doit être adressée auprès de la Direction de l'établissement. Le dossier d'admission doit être complet pour être examinée en Commission d'Admission. L'admission est ensuite prononcée par le Directeur.

- *Les pièces constitutives du dossier*

Elles sont en annexe du règlement de fonctionnement.

La désignation d'une personne de confiance (loi du 4 mars 2002). En constituant le dossier d'admission, il vous sera proposé de désigner une personne de confiance, qui peut-être un parent, un proche ou votre médecin traitant. La désignation se fait par écrit, elle est révocable à tout moment. Cette personne peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux fin de vous aider dans vos décisions. Elle sera consultée au cas où vous auriez des difficultés pour recevoir l'information et exprimer sa volonté.

Les directives anticipées (loi du 22 avril 2005). Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie. Elles sont révocables à tout moment.

- *Les tarifs*

Sont annexés dans le contrat de séjour.

♦ **Dépôt d'une caution de 30 jours.**

Une caution correspondant à 30 jours du montant de la redevance pratiquée est demandée à l'admission, elle est restituée à la fin du séjour après paiement de toutes les charges et prestations lui incombant et relevé de l'inventaire des lieux.

Les différents tarifs sont susceptibles d'être modifiés après délibération du Conseil de Surveillance. Ils s'appliquent automatiquement aux signataires de ce contrat dès leur approbation par les autorités tarifaires. L'information des personnes concernées se fera par voie d'affichage.

- *Les aides financières*

Un dossier de demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) pourra être demandée auprès du Conseil Général du département de provenance.

L'aide sociale peut également être accordée sous réserve des conditions de ressources. Le dossier peut être demandé auprès du CCAS de la commune de provenance.

L'établissement répond aux normes pour l'attribution de l'Allocation Logement Social (ALS).

6. LA SORTIE

La résiliation peut être faite à la demande du résident ou de son représentant qui doit informer la Direction au moins **un mois** avant par courrier.

En cas de sortie définitive, la chambre doit être libérée dans les trois jours.

7. INFORMATION ET DROIT DU RESIDENT

- *Informatique et libertés.*

A l'occasion de votre séjour, des renseignements administratifs et médicaux vous sont demandés et traités par informatique.

Conformément à la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et liberté, l'utilisation des données ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

- *Accéder aux informations médicales.*

L'accès aux informations médicales vous est garanti. Vous pouvez demander à avoir accès à votre dossier médical en faisant la demande auprès du Directeur du Centre Hospitalier d'Embrun.

- *Charte des droits et libertés de la personne accueillie.*

Elle est donnée avec le règlement de fonctionnement et affichée à tous les étages de l'Etablissement. Il est possible pour les personnes étrangères et pour les personnes atteintes d'un déficit visuel d'avoir accès à cette charte en plusieurs langues et en braille sur le site internet www.sante.gouv.fr. Vous pouvez l'obtenir sur simple demande à l'accueil de l'établissement en format papier.

La charte des droits et libertés des personnes accueillies ainsi que le règlement de fonctionnement vous seront remis lors de la demande d'admission avec le contrat de séjour.

Vous trouverez l'organigramme de l'établissement annexé.



NOTRE EHPAD « LES CHANTERELLES » EN QUELQUES MOTS

Notre cœur de métier est de prendre soin et accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans ou moins, autonomes ou dépendantes. Veiller à leur confort et à leur sécurité est notre priorité.